TotalEnergies Power & Gas Belgium

Info et conditions SUMMERCLUB50

Description de la promotion

En tant que nouveau client, vous pouvez bénéficier de la promotion suivante :

- 47,17 € htva de réduction annuelle sur votre facture de gaz naturel*
- 47,17 € htva de réduction annuelle sur votre facture d'électricité*

* La réduction sera déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. La réduction est plafonnée au montant facturé suite à la consommation du client. Si le montant de la réduction est supérieur au montant correspondant à la consommation du client, TotalEnergies pourra appliquer une réduction moins élevée. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par TotalEnergies sauf avec le programme de parrainage.
- Offre valable jusqu'au 31/08/2022 (inclus)
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels
- Offre destinée aux nouveaux contrats TotalEnergies.
- Offre valable uniquement sur le tarif ONLINE tel que publié sur le site internet https://totalenergies.be/fr/particuliers/produits-et-services/my-home/electricite-et-gaz/offre-electricite-et-gaz
- Les réductions seront appliquées dès la prochaine facture d'acompte (ou la suivante si celle-ci est déjà en cours d'édition) suivant votre notification au droit à la promotion.
- Au moment du renouvellement du contrat de client, TotalEnergies se réserve le droit de revoir les conditions ci-dessus en cas de : solde échu de plus de 20 € de la part du client / ajout, suppression ou modification des modalités d'un tarif TotalEnergies
- TotalEnergies se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Pas applicable pour les clients bénéficiant du tarif social.
- Les réductions sont valables pour une durée d'un an à partir de la date de fourniture du premier contrat sous condition que le client soit fourni par TotalEnergies pour une période ininterrompue d'un an à partir de la date de fourniture du premier contrat. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Dans le cas où les conditions de la promotion ne seraient plus remplies, TotalEnergies facturera au client la réduction déjà reçue soit via une facture de régularisation de TotalEnergies, soit par une facture additionnelle. Les réductions seront déduites au prorata des factures d'acompte mensuelles.
- Les conditions générales de vente de TotalEnergies sont applicables à cette promotion
- https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe